



MAIRIE  
DE VER-SUR-MER  
14114

Tél. : 02 31 22 20 33

Fax : 02 31 21 18 34

e-mail : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

***COMMUNE DE VER SUR MER***

*Date 19/06/2018, affichage 11/07/2018*

*Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 12 votants : 17*

***CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jacques VILGRAIN, Monsieur David L HORSET, Madame Ginette NOTTA, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Yves EIFLER.

**Absents** : Monsieur Philippe BUSTON,  
Monsieur Erik POINTILLART,  
Madame Nathalie BULLAT  
Monsieur Francis ANNE  
Monsieur Daniel DESCHAMPS  
Madame Cécile MACHUREY.  
Madame Valérie TANQUEREL

**Procurations** : Monsieur Philippe BUSTON à Madame Jacqueline ANDRÉ  
Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VIGRAIN  
Madame Nathalie BULLAT à Madame Marie-Christine DEHLINGER  
Monsieur Francis ANNE à Madame Catherine DECOTIGNIE  
Madame Cécile MACHUREY à Monsieur Yves EIFLER

**Secrétaire de séance** : Madame Magali DESLOGES

2018.06.09

**Commune de VER SUR MER**  
**Projet de Mémorial Britannique**  
**Bilan de la concertation**

Par courrier en date du 14 février 2018, le Normandy Memorial Trust, qui envisage de construire, à l'Ouest du bourg entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, un mémorial destiné à rendre hommage aux soldats Britanniques morts en Juin 1944, a sollicité Monsieur Le Maire de Ver Sur Mer afin que soit organisée une concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 7 mars 2018, le Conseil Municipal a pris en compte cette intention.

Par arrêté en date du 20 mars 2018, Monsieur Le Maire a fixé ainsi les modalités de cette concertation :

*« A. Information de la population sur la procédure de concertation*

- a. Affichage en Mairie et les panneaux dédiés*
- b. Insertion sur le site de la Commune et dans la presse locale*

*B. Information de la population sur l'avant-projet*

- a. Mise à disposition en mairie au secrétariat et sur le site de la Commune du dossier de présentation de l'avant-projet comprenant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, un avant-projet architectural ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords*
- b. Organisation d'une réunion publique au début de la concertation*

*C. Recueil des observations de la population sur l'avant-projet*

- a. Mise à disposition d'un cahier en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie) et de l'adresse électronique dédiée suivante [memorial.versurmer@gmail.com](mailto:memorial.versurmer@gmail.com) pour recevoir l'expression des habitants, associations et de toute personne concernée*
- b. Organisation de temps d'échanges avec les habitants, associations et toute personne concernée qui pourra prendre la forme d'ateliers thématiques par exemple ».*

Cet arrêté a précisé que la concertation durerait 3 mois, afin que le bilan puisse en être tiré avant le dépôt des permis.

Cette concertation a débuté par une réunion publique le 27 mars 2018, animée par les porteurs du projet et par Monsieur Le Sous-Préfet de Bayeux à laquelle ont assisté environ 180 personnes. Au cours de cette réunion, outre la présentation du projet, les modalités de concertation ont été précisées :

- Dépôt d'un dossier en Mairie et sur le site internet de la Commune avec registre et adresse mail dédiée ([memorial.versurmer@gmail.com](mailto:memorial.versurmer@gmail.com))
- Organisation de 4 ateliers thématiques (dont 3 destinés à la population (circulation, déplacements, voisinage - activités agricole, artisanale, commerciale, touristique – environnement mémoriel, naturel) et 1 destiné aux collectivités avec une restitution globale.
- Participation aux ateliers par inscription préalable avec tirage au sort si plus de 20 personnes inscrites. La possibilité d'inscription a été mentionnée plusieurs jours sur le panneau d'affichage. Les ateliers prévus ont eu lieu les 17 avril, 3 et 14 mai (2)  
Toutes les personnes inscrites, en raison de leur nombre (de 15 à 25 selon les ateliers) ont pu être conviées aux 3 ateliers réservés aux habitants. Les collectivités voisines ainsi que diverses structures à caractère régional ont été, quant à elles, conviées à l'atelier dédié.  
Ces ateliers ont fait, chacun, l'objet d'un compte rendu consultable en Mairie et sur le site internet ; ils ont donné lieu à une restitution globale à laquelle a été convié l'ensemble des inscrits qui a eu lieu le 7 juin 2018. Au cours de cette restitution, les acteurs du projet (Maître d'Ouvrage et Architecte) ont pu répondre aux principales interrogations issues des ateliers et rappelées ci-après :
  - Sécurité carrefour RD 514 / R. F. Roosevelt ?
  - Dispositions prises pour ralentir la vitesse sur la RD 514 ?
  - Création piste cyclable entre RD514 et entrée du site ?
  - Circulation des bus en venant du sud : qu'est ce qui sera mis en œuvre pour qu'ils ne passent pas dans Ver sur Mer ?
  - Préciser les conditions d'accès au site et les conditions de circulation sur la rue des Roquettes (comment faire pour que les visiteurs aillent bien sur le parking et non dans la Rue des Roquettes) puis sur le chemin des Roquettes
  - Quels commerces et services sur le site ?
  - D'une façon générale, quelles relations avec les commerces et services locaux et avec le musée de Ver sur Mer ?
  - Préciser la provenance des matériaux notamment carrière de Creully qui ne serait plus exploitées ?
  - Quels emplois locaux et qu'elles entreprises locales pour le chantier puis quels emplois ou entreprises locaux pendant l'exploitation du site ?
  - Précisions sur la surface définitive du site, sur la surface agricole occupée. Qui sera propriétaire ? Garantir que le site ne changera pas d'affectation si le projet ne se fait pas
  - Précisions à fournir sur le traitement de la pollution de la carrière et de sa remise en état
  - Précisions à fournir sur les arbres et arbustes qui seront plantés sur le site
  - Précisions à fournir sur l'éclairage du mémorial et de la zone de services
  - Création d'un point touristique ? Création d'un comité « local » ou de « pilotage ».

- Qu'est ce qui sera mis en œuvre pour la signalétique ? Comment procéder ? Quelle communication vers le village, vers les activités présentes (commerces, hébergement, services, etc....) Quelle prise en compte des sites voisins tel que Graye sur Mer ?

Par ailleurs, sur le registre d'observations présent en Mairie ainsi que sur l'adresse mail dédiée, diverses observations ont été reçues :

- Celles d'un collectif de riverains domicilié chez M. et Mme JEANNE
  - Un courrier à Monsieur Le Maire de février 2018
  - Une observation manuscrite d'avril 2018
  - Une observation imprimée signée de 40 riverains
  - Une réponse de Monsieur le Sous-Préfet
- Celle du bureau du club NGSV
- Celle de 7 particuliers

Les remarques ou éléments figurant sur le registre et sur l'adresse mail reprennent en grande partie les interrogations ou observations évoquées lors des ateliers avec un point complémentaire relatif aux conséquences de la suppression du stade.

Aucune observation ne remet en cause le projet de mémorial lui-même et plusieurs particuliers se félicitent même de sa réalisation.

Les critiques ou les inquiétudes relevées, quant aux conséquences du projet, ont été prises en compte par le Normandy Memorial Trust ou par les collectivités concernées : réduction de l'impact sur les surfaces agricoles, travaux d'aménagement sur le stade de Crépon en substitution de celui de Ver, aménagement de sécurité à l'initiative du Conseil Départemental au carrefour RD 514 / Avenue Franklin Roosevelt, aménagement de l'Avenue Franklin Roosevelt et de l'avenue Paul Poret, limitation stricte des activités de « commerce » sur le site, réflexion sur la circulation à venir des bus, valorisation des activités présentes sur la Commune (commerces services et offre touristique).

Cette liste, non limitative, traduit la volonté de prise en compte, dans le respect des contraintes réglementaires, des observations formulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** : Le bilan de concertation – projet de Mémorial Britannique

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 04/07/2018

